

LE MECANISME DE DEFENSE – LA PROJECTION
Henri Chabrol
Dans Recherche en soins infirmiers 2005/3 (N° 82)

La projection

La projection attribue « à tort à un autre ses propres sentiments, impulsions ou pensées inacceptables » (DSM-IV, p. 756). Elle permet d'expulser de soi et de percevoir dans un autre ce que le sujet refuse de reconnaître en lui-même. Plus généralement, la projection peut concerner tout ce que notre esprit ressent comme douloureux ou déplaisant (Joan Riviere, 1937).

Dans une première forme de projection, le sujet s'est complètement débarrassé de la pulsion ou de l'affect inacceptable ou désagréable qui ne sont plus ressentis. Freud a insisté à plusieurs reprises sur le caractère normal de la projection dont Joan Riviere (1937) a pu souligner l'usage général dans la vie quotidienne, sous forme de la tendance à dénoncer chez les autres ce que la personne essaie de nier en elle-même.

Dans une autre forme de projection, la pulsion est toujours ressentie. Ainsi l'agressivité peut être projetée à l'extérieur mais être toujours éprouvée et mobilisée contre le danger perçu à l'extérieur. Joan Riviere (1937) a vu dans ce mécanisme « notre première mesure de sécurité » (p. 19) dont il est fait un usage « universel » (p. 19) pour se défendre des forces destructrices internes. Cette « agressivité première qui constitue un danger est expulsée et localisée ailleurs en tant que chose mauvaise » (p. 22). « Ayant réussi dans notre esprit à localiser le danger à l'extérieur de nous et à le concentrer, nous procédons alors à une deuxième manœuvre projective, qui consiste à décharger les pulsions agressives en nous sous forme d'une attaque contre ce danger extérieur » (p. 22).

A lire aussi le document complet : LES MECANISMES DE DEFENSE